

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2019

MEMBRES PRESENTS : MIREILLE OROSCO, NICOLE BARD, DANIEL VUILLEMIN, CYRIL MUGNIER, ALEXANDRE DUTHIL, SABRINA CHOLET, CATHERINE LIND

MEMBRES ABSENTS : ROGER CHAVANIS

SECRETAIRE : SABRINA CHOLET

ORDRE DU JOUR

19 H 00 : *Intervention de Monsieur ROUX, agent ONF pour l'assiette des coupes 2020,*

- M. ROUX fait un exposé sur la situation de nos bois suite à la sécheresse. Sur la Bourgogne Franche Comté, il est estimé à 600 000 m3 de hêtres qui seraient impactés par la chaleur et la sécheresse.
- Concernant nos bois, environ 1 800 m3 de hêtres seraient touchés, ce qui ferait environ 700 m3 de grumes.
- M. ROUX propose une visite d'une partie de bois impactée le samedi 19 octobre à 14 h, RV devant la mairie afin de montrer le dépérissement des hêtres aux personnes intéressées (élus, habitants du village, cette visite sera ouverte à tous).
- Suite à la demande d'un affouagiste, le délai maximum pour terminer les affouages 2018-2019 est repoussé au 30 novembre dernier délai.
- Les ventes de coupes de Juin 2019 ont produit la somme de 47 472 €, soit 280 € le m3.
- Les lots de bois des parcelles 18 et 20 plus difficiles à vendre (chênes principalement) ont été vendues 2 812 € les 45 m3, soit 62 € le m3.
- M. ROUX présente l'assiette des coupes 2020. En tenant compte de la tendance des hêtres qui dépérissent, il est proposé de travailler sur les coupes 27,28, et 34 cette année.

19 h 30 : *Intervention de Monsieur MOINE de la DDT*

- M. MOINE, responsable service Autorisation du Droit des Sols de Haute-Saône, instructeur sur la commune d'Autoreille vient expliquer une problématique concernant les terrains de MME HUMBERT Chantal.
- Sa division parcellaire actuelle lui permet de faire accéder chaque parcelle par un chemin privatif individuel, ce qui prévoit donc de faire 3 sorties alignées séparément sur le domaine public.
- Une parcelle ayant déjà été vendue, il est suggéré à la commune d'Autoreille de prendre en charge les deux autres chemins(soit par préemption, échanges amiables etc....) afin de réaliser une voirie pour l'accès aux 2 parcelles du fond et qui permettrait dans l'avenir d'accéder aux zones 1AU ET 2 au du PLUi. Tout ceci dans le but d'anticiper le plan d'aménagement proposé par le règlement du PLUi d'Autoreille. Le cas échéant, la voirie ne pourra plus se faire par cet endroit là et sera plus difficile à mettre en place dans un projet d'aménagement futur.
- MME HUMBERT, présente à la réunion, informe le Conseil de son accord pour trouver un compromis type donation de terrain contre viabilisation de la commune et

de la Communauté des communes en contrepartie. La question sera évoquée auprès de CCGY

Séance ouverte à 20 H 00.

APPROBATION du compte-rendu de la réunion du 16 juillet 2019

Demande d'ajout : Demande de subvention DSIL, avec le Fonds de concours (n°4)

1. Assiette des coupes 2020,

Suite à l'exposé de M. ROUX, agent ONF, le conseil municipal décide d'approuver l'assiette des coupes 2020 proposé par celui-ci, et autorise le maire à signer la délibération concernée.

7 POUR CONTRE ABSTENTION

2. Renouvellement fermages

Les baux qui lient la commune d'Autoreille à Monsieur REBOURSET Eric et Mme GELINOTTE Christiane sont échus depuis le 31/12/2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Emet un avis favorable au renouvellement dans les mêmes conditions des baux de M. REBOURSET Éric (ZE 9 de 2 ha) et MME GELINOTTE Christiane (parcelle D7, de 15 ha) vu qu'ils n'ont pas été dénoncés, et ce à compter du 1^{er} janvier 2019,
- Les conditions de location sont fixées par le bail,
- Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

7 POUR CONTRE ABSTENTION

Le bail de Monsieur JACQUOT Fabrice (parcelles ZE 48 49 et 52 d'un ha 61 a environ) arrive à échéance au 31/12/2019 et le preneur n'a pas dénoncé cette location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- émet un avis favorable au renouvellement de ce bail dans les mêmes conditions à compter du 1^{er} janvier 2020,
- Les conditions de location seront fixées par le bail,
- Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

7 POUR CONTRE ABSTENTIO

3. Convention pour théâtre avec BVA

L'association BVA occupe les locaux de l'ancienne école pour l'activité « Théâtre ». Afin de pouvoir encaisser une participation aux frais de fonctionnement, le trésorier demande qu'une convention soit établie.

Après en avoir délibéré :

- Emet un avis favorable à l'établissement d'une convention d'occupation de l'ancienne école, pour un montant de 10 € mensuel.
- Dit que les conditions seront fixées dans la convention
- Le point de départ de la location est fixé au 1^{er} janvier 2019,
- Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

7 POUR CONTRE ABSTENTION

4. Demande d'attribution de fonds de concours pour « Climatisation - Chauffage salle polyvalente »

En raison des épisodes de canicule importants ces dernières années, il serait opportun d'installer une pompe à chaleur réversible (climatisation + chauffage) à la salle polyvalente ce qui permettrait de réaliser également des économies d'énergie et de diminuer les frais de chauffage (actuellement au fuel).

Ces travaux seraient subventionnables au titre du fonds de concours de la Communauté des communes des Monts de Gy (aide à l'investissement local), et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) de la Préfecture de Haute-Saône, dans le cadre de la rénovation énergétique.

Des devis ont été sollicités et le budget prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Travaux HT :	27 179.10 €
Récup TVA sur le TTC 15.761 % :	- 5 140.44 €
DSIL 30 % sur le HT :	- 8 153.73 €
Commune 20 % sur le HT :	- 5 435.82 €
Fonds de concours CCM Gy :	- 8 449.11 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De réaliser les travaux d'installation d'une climatisation réversible à la salle polyvalente
- De solliciter une subvention au titre du DSIL au taux de 30 % auprès de la Préfecture de Haute-Saône,
- De solliciter le fonds de concours de la CCM GY et s'engager à communiquer sur l'aide octroyée
- D'engager les crédits nécessaires,

- D'autoriser Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

7 POUR CONTRE ABSTENTION

5. Offre de prix pour achat dernier terrain lotissement « Champs du Saule »

Plusieurs personnes sont intéressées par le dernier terrain à vendre au lotissement communal des Champs du Saule.

Après discussion lors de la dernière séance du conseil, il a été convenu d'attribuer le terrain au plus offrant.

Des offres de prix sous plis cacheté ont été remises en mairie et doivent être ouvertes lors de la séance du conseil municipal.

Mme le maire ouvre les enveloppes et informe le conseil de ce qui suit :

- Offre n°1 : M. DEMOUGEOT David, prix proposé : 35 207 € la parcelle soit 32.50 € le m²
- Offre n° 2 : M. BONNICI Fabien, prix proposé : 39 000 € la parcelle, soit 35.77 € le m²

Après en avoir délibéré, le conseil attribue ce terrain à M. BONNICI Fabien et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

7 POUR CONTRE ABSTENTION

6. Location pour ruches,

MME Emilie NARDIN de Gézier a mis ses ruches fin 2018 sur le territoire d'AUTOREILLE, afin de pouvoir encaisser la location il convient d'établir une convention entre elle et la commune qui prendra effet au 1^{er} janvier 2019.

Le conseil municipal émet un avis favorable pour l'établissement d'une convention et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

7 POUR CONTRE ABSTENTION

7. Questions et informations diverses.

- Demande de MME DUBUS pour être bénévole à la bibliothèque d'Autoreille : très bonne initiative qui renforcera l'équipe actuelle, le conseil est favorable à cette proposition.
- Plusieurs assistantes maternelles souhaiteraient disposer d'un local en vue de faire réaliser aux enfants (ceux dont elles ont la garde et d'autres enfants volontaires), des décorations de Noël pour le village. Le Conseil Municipal propose l'ancienne bibliothèque de l'école qui leur permettrait de laisser les outils et matériaux sur place.
- Mme BARD Nicole demande s'il serait possible de faire ralentir la circulation dans la rue nouvelle. Il est rappelé aux habitants ; notamment aux usagers de la rue Nouvelle, Grande Rue et Rue des Corvées, et Rue des Barrots que ce soit en montant ou en descendant le village, la circulation en agglomération est limitée à 50 km/h maximum. Il y a des priorités à droite et il faut aussi prendre en compte les risques de traversée de route des enfants, usagers divers, des animaux etc....
- Le conseil municipal évoque l'idée d'installer des zones 30 sur la commune et de faire intervenir la gendarmerie afin de verbaliser si ce manque de civisme perdure.
- Demande de MME BARD Nicole : les eaux pluviales dévalent la route de Courcuire, et viennent impacter le terrain et la maison de M. BARD Joël en cas de fortes pluie. Il est demandé s'il serait possible d'installer des avaloirs pour les eaux pluviales pour limiter les dégâts. Une demande sera envoyée à la Communauté de Communes, gestionnaire des eaux pluviales depuis le 1^{er} Janvier 2019.
- Il est informé également que le panneau 70 km/h a été installé au-dessus du village pour faire ralentir les véhicules avant l'entrée du village. Si le panneau AUTOREILLE vient à être déplacé, la commune devra supporter les frais d'entretien de la route RD 225 jusqu'à cette signalisation ce qui coûterait cher à la collectivité.
- MME BARD Nicole informe que le bail avec l' ACCA de la commune d'Autoreille se termine fin 2020. S'il n'est pas dénoncé, sera-t-il reconduit par reconduction expresse ? Mme le Maire dit qu'elle regardera les documents et tiendra informée l'assemblée lors d'une prochaine réunion.
- MME BARD Nicole informe de la dangerosité d'un talus sur le Chemin du Champ du Saule, depuis que la voirie a été refaite. La Communauté de Communes va en être informée afin d'étudier comment pallier à ce problème.

- Demande de Mme DEMOULIN Josiane pour aménager en sens unique le Rue du Puits,
- Le problème des pigeons est évoqué par M. VUILLEMIN Daniel concernant la toiture de l'église. Des solutions ont été trouvées sur une commune environnante. Des renseignements vont être pris auprès des services compétents.
- OCTOBRE : comme chaque année le pays se mobilise contre le cancer du sein pour l'action OCTOBRE ROSE. Les habitants sont invités à montrer leur soutien pour la lutte contre le cancer en affichant sur leur maison un vêtement, foulard, bandeau rose etc..... Une information sera mise au panneau d'affichage.
- Demande d'un local pour que les anciens se retrouvent de temps en temps. La salle de l'ancienne école leur est proposée. Il faudra juste qu'ils se coordonnent avec le théâtre pour les horaires d'utilisation.
- Le Conseil Municipal est informé que 2 personnes se plaignent actuellement sur le problème de nuisances dans le centre du village de l'odeur des veaux. Le maire propose de rencontrer ces personnes, l'éleveur, un médiateur de justice et le conseil municipal afin de trouver une solution pour pallier à ce problème. Les personnes qui seraient incommodées par ces odeurs sont invitées à ce faire connaître en mairie pour participer à cette réunion.
- Mme DEMOULIN Josiane informe le conseil que la fosse à purin découlant d'une partie de l'élevage des veaux près de la ferme coule dans les égouts de la Rue du Puits en cas de pluies importantes. Mme le Maire informe qu'elle ira prendre des photos en cas de pluie et demandera à l'exploitant de nettoyer plus souvent afin que cela cesse.
- Monsieur Cyril MUGNIER propose de mutualiser avec l'association de Charcenne le spectacle et le gouter de Noël des enfants. Des concertations vont être réalisées. Le commune d'Autoreille n'y voit pas d'objection.
- Mme CHOULET Sabrina demande s'il serait possible de rencontrer les responsables du karting et d'Acorus afin de faire bénéficier d'un tarif « privilégié » aux habitants du village.

SEANCE LEVÉE A 21 H 45